



RUEIL STAR

www.rueil-star.com



Saison 2019/2020

Le tir à l'arc en France

En France, il y a près de 75 000 licenciés. Nous sommes rattachés à la région Ile de France qui compte plus de 13 500 licenciés répartis sur 8 départements. Cela représente plus de 220 Clubs ou Compagnies.

Le département des Hauts de Seine recense pour sa part plus de 1 600 licenciés avec 22 Clubs ou Compagnies.

La STAR avec plus de 150 licenciés est un Club important (en moyenne 50/55 archers par Club) affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Pourquoi club ou compagnie ?

Un Club de tir à l'arc désigne une organisation assez récente dont le mode de fonctionnement est comparable à celui d'une infrastructure sportive d'une autre discipline (entraînement, compétition, etc.).

Une Compagnie de tir à l'arc désigne une organisation plus ancienne qui, dans son mode de fonctionnement attache beaucoup d'importance aux traditions de l'archerie dans ses activités, à la discipline et à la « hiérarchie » au sein de ses membres.

Manifestations organisées par la STAR

- **Journée Portes Ouvertes : 21 septembre 2019 (gymnase)**
- **Initiation, début des cours : 24 septembre**
- **Concours en salle (18m) : 9/10 novembre (gymnase Vertbois)**
- **Assemblée générale : 22 ou 29 novembre (gymnase)**

La STAR est un Club labellisé or par la FFTA



Pour tout renseignement contactez :

Le président

Christian Delobelle

Tél. : 01 47 08 22 77

✉ president.tiralarc.rueil@gmail.com

La secrétaire

Audrey Peineau-Delobelle

Tél. : 06 83 06 31 03

✉ secretaire.tiralarc.rueil@gmail.com

La trésorière

Isabelle Pennuen

Tél. : 06 20 18 08 08

✉ gestion.tiralarc.rueil@gmail.com

Entraînements en salle

Lieu : Gymnase des Bons Raisins – 34 rue des Bons Raisins à Rueil

Lundi	20h30-22h30	Tir libre	
Mardi	18h30-20h15	Perfectionnement jeunes	Responsable : Charles
	20h15-22h30	Initiation adultes	Responsable : Charles
Jeudi	20h30-22h00	Tir libre	
Vendredi	17h30-18h45	Groupe "poussin"	Responsable : Charles
	18h45-20h15	Initiation jeunes	
	20h15-22h30	Perfectionnement adultes + tir libre	
Samedi	14h00-15h30	Initiation jeunes	Responsable : Sylvain
	15h30-17h30	Entraînement des compétiteurs jeunes et perfectionnement adultes	Responsable : Sylvain
	17h30-19h00	Perfectionnement jeunes (loisir) et tir libre	Responsable : Sylvain

Période : Toute l'année hors vacances scolaires sauf dérogation

Pour chaque séance, la présence d'un référent est obligatoire (encadrants, membres du comité directeur, cadres confirmés)

Entraînements en extérieur

- Lieu : Jardin d'arc - Stade du Parc - 298 av Napoléon Bonaparte à Rueil
- Horaires : Tous les jours aux heures d'ouverture du stade
- Période: Toute l'année, pas de tir couvert
(pour l'initiation, horaires à définir suivant la période)
- Distances de tir : de 18m à 90 m
- Conditions d'accès selon règlement interne

Cotisations 2019/2020

TYPE DE LICENCE	FFTA	Région	Département	Part club	TOTAL
Adulte valide compétition	42,00 €	20,00 €	13,50 €	110,00 €	185,50 € ^c
Adulte valide club	34,00 €	16,00 €	13,00 €	110,00 €	173,00 €
Adulte valide sans pratique	29,00 €	5,00 €	5,00 €	110,00 €	149,00 €
Adulte Handi. FFSA	18,00 €	2,00 €	2,00 €	50,00 €	72,00 €
Jeune *	25,00 €	16,00 €	10,00 €	110,00 €	161,00 € ^d
Poussin	16,00 €	7,00 €	5,00 €	110,00 €	138,00 €
Découverte	19,00 €	3,00 €	2,00 €	50,00 €	74,00 €

Droit d'entrée	25€ Rueillois	35€ Extérieur	^a
Location arc jeunes/an	voir sur place		
Cours débutant	80,00 €		^b
2ème compagnie	10€/mois		^e
Revue FFTA	22 €		

Pour l'inscription

- Pour les enfants mineurs prévoir la signature des autorisations (à trouver sur le site ou à demander à la trésorière).

- Possibilité de paiement en plusieurs mensualités (voir trésorière). Il n'y aura plus d'inscriptions en initiation après les vacances de la Toussaint.

Un certificat médical de

**NON
CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE DU TIR À
L'ARC Y COMPRIS EN
COMPÉTITION**

**daté de moins de 3
mois, est
obligatoire pour
l'inscription**

Tarif débutant adulte :
a+b+c - 290,50€ ou 300,50€

Tarif débutant jeune :
a+b+c - 266,00€ ou 276,00€

* Jeunes nés après le 01 janvier 1999
e : avec un maximum de 100€ pour l'année
Réduction 2ème archer sur part club : 10€
Réduction 3ème archer sur part club : 20€